

## Argent

### Les plafonds du Livret A et du LDD sont relevés

Au 1<sup>er</sup> octobre, le plafond du Livret A passera de 15 300 € à 19 125 €. Le Livret de développement durable (LDD) voit son plafond doubler, de 6 000 à 12 000 €.

Le gouvernement avait promis un doublement du plafond du Livret A. La hausse se fera par étapes. Pour commencer, une hausse de 25 % sera effective dès le 1<sup>er</sup> octobre, permettant de relever le plafond de 15 300 à 19 125 €. Le ministre de l'Économie, Pierre Moscovici, a annoncé qu'une nouvelle hausse de 25 % serait appliquée avant la fin de l'année. Le LDD, offrant le même taux de rendement que le livret A (2,25 % actuellement), verra son plafond doubler à la même date, de 6 000 à 12 000 €. De bonnes nouvelles pour les épargnants en recherche de produits d'épargne sûrs et non fiscalisés : les livrets réglementés (Livret A, LDD, Livret Jeune, Livret d'épargne populaire) sont les seuls supports de placement à ne supporter ni impôt, ni prélèvements sociaux.



On va pouvoir placer davantage sur ses livrets d'épargne.

#### Le placement préféré des Français

Selon la Banque de France, on dénombre 61,6 millions de Livrets A, dont 8,5 % seulement avaient un solde égal ou supérieur au plafond actuel de 15 300 € (chiffres fin 2011). Mais l'encours moyen n'est que de 1 500 €.

Pour la suite, les relèvements du plafond du placement préféré des Français s'effectueront « en fonction des besoins » du logement social. L'objectif actuel du gouvernement est de construire 150 000 logements sociaux (contre 120 000 l'an passé). Car 65 % de la collecte sur ces livrets réglementés est centralisée à la Caisse des dépôts et consignations pour financer les HLM.

#### Des livrets très populaires

Pour rappel, le Livret A peut être délégué par tous ! Il est donc possible d'en ouvrir un à un nourrisson, ce que font souvent les parents ou les grands-parents à la naissance d'un enfant. C'est toujours une bonne solution, car il est très simple, par exemple, d'y verser des sommes même modestes (à

partir de 50 €, voire moins selon les réseaux), ou de faire un versement plus conséquent (pour Noël, l'anniversaire...). Petit à petit, il est facile de constituer un pécule à l'enfant.

Le LDD, en revanche, est réservé aux contribuables, c'est-à-dire ceux qui font une déclaration d'impôts, qu'ils soient imposables ou pas. Avec le relèvement des plafonds de ces deux livrets, une famille avec deux enfants va donc pouvoir placer 100 500 € sur ces produits d'épargne défiscalisés (quatre fois 19 125 et deux fois 12 000).

#### Les autres livrets restent inchangés

Les plafonds du Livret Jeune et du Livret d'épargne populaire (LEP) restent inchangés. Ils s'établissent respectivement à 1 600 € et 7 700 €. Pour rappel, le Livret Jeune est réservé aux 12-25 ans et son taux de rendement est au moins égal au Livret A (certaines banques peuvent offrir davantage). Le LEP s'adresse aux contribuables ne payant pas d'impôt ou très peu (769 € d'impôt

l'an passé). Son taux de rendement est égal à celui du Livret A majoré de 0,50 point, soit actuellement 2,75 %. Tous ces livrets fonctionnent selon la règle de la quinzaine : l'argent placé ne rapporte pas au jour le jour, mais par période complète de quinze jours. Si vous faites un versement le 16 du mois et retirez l'argent le 30, vous ne percevez aucun intérêt...



lafinancepourtous  
INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC

Tout  
sur les finances  
personnelles

www.lafinancepourtous.com